

# Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité - CCDSA

Séance plénière – 8 février 2013

## RAPPORT D'ACTIVITE SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE ACCESSIBILITE 2012

La CCDSA, pour la partie accessibilité, exerce un contrôle a priori sur toutes les demandes d'autorisation de travaux concernant les Établissements Recevant du Public (ERP), définis au sens de la réglementation incendie.

Elle est également compétente pour émettre des avis sur les demandes de dérogation concernant les ERP, les logements, les lieux de travail, la voirie et les espaces publics.

### I – Volume activité

Le tableau ci-dessous reprend les volumes de dossiers traités en 2012.

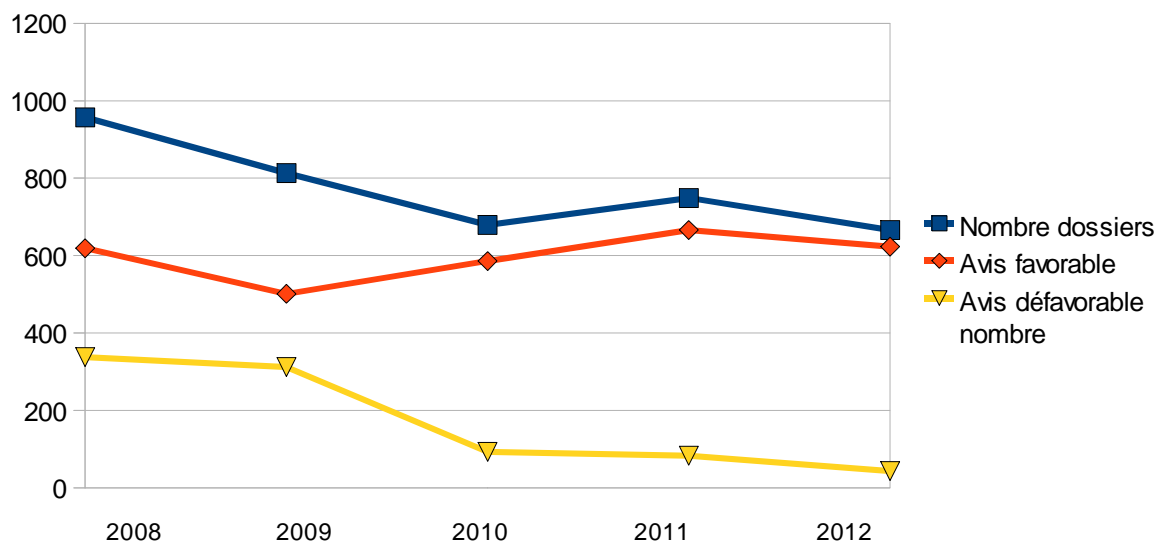
Dates des sous-commissions	Nb dossiers		avis		avis cumulés		% défavorables	
	mois	cumulé	favorables	défav	favorables	défav	mois	évolution
11 janvier 2012	51	51	46	5	46	5	9,8	9,8
8 février 2012	51	102	47	4	93	9	7,84	8,82
14 mars 2012	59	161	54	5	147	14	8,47	8,7
11 avril 2012	40	201	35	5	182	19	12,5	9,45
9 mai 2012	64	265	61	3	243	22	4,69	8,3
13 juin 2012	51	316	49	2	292	24	3,92	7,59
11 juillet 2012	55	371	51	4	343	28	7,27	7,55
8 août 2012	67	438	62	5	405	33	7,46	7,53
12 septembre 2012	70	508	68	2	473	35	2,86	6,89
10 octobre 2012	45	553	44	1	517	36	2,22	6,51
14 novembre 2012	54	607	50	4	567	40	7,41	6,59
12 décembre 2012	59	666	56	3	623	43	5,08	6,46

On peut noter que le nombre de dossiers objets d'un avis défavorable de la part de la sous-commission départementale accessibilité, a été ramené sous les 10 % ,qui demeure un taux acceptable qu'il sera difficile de faire varier.

Evolution sur les 5 dernières années

Année	Nombre dossiers	Avis favorable	Avis défavorable	
			nombre	%
2008	957	619	338	35.3
2009	813	501	312	38.4
2010	679	586	93	13.7
2011	749	666	83	11.1
2012	666	623	43	6.5

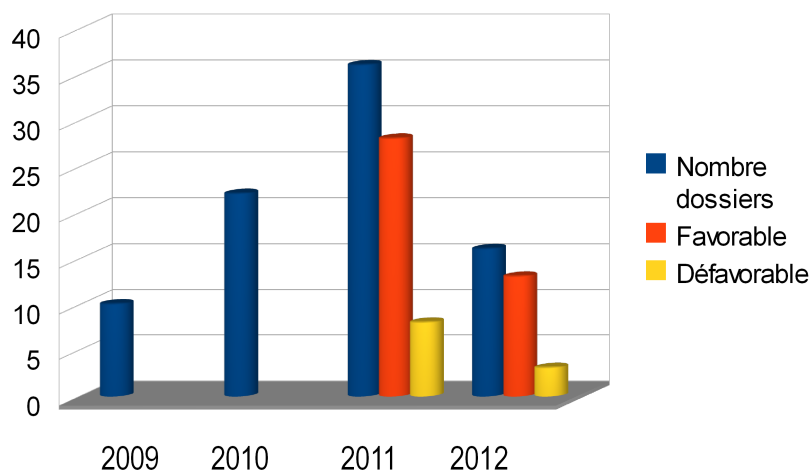
L'objectif 2012 de tendre vers un taux d'avis défavorables sous la barre des 10 % a été atteint et devrait être le cap à maintenir. La hausse attendue du nombre de dossiers, en raison de l'échéance de 2015, n'a pas été vérifiée.



## II – Dérogations

La possibilité de solliciter une demande de dérogation ne concerne que les établissements recevant du public existants, voire la voirie, les locaux de travail et l'habitat.

Concernant les 16 demandes de **dérogations** sollicitées au titre des ERP et soumises à la sous-commission consultative départementale d'accessibilité en 2012 (10 demandes en 2009, 22 en 2010 et 36 en 2011), 13 dossiers ont reçu un avis favorable contre 8 assortis d'un avis défavorable.



Les dossiers de demande de dérogation ayant reçu un avis favorable concernaient principalement :

- mise en place d'une rampe amovible pour compenser une marche existante : 2
- mise en place d'une marche rabattable en remplacement d'une marche existante : 7
- installation élévateur en lieu et place d'un ascenseur : 2

Une demande de dérogation a par ailleurs été accordée au titre de la voirie pour non respect de la pente des cheminements dans une ZAC.

Aucun dossier de demande de dérogation n' été sollicité au titre des locaux de travail ou de l'habitat.

### III Avancement procédures PAVE – Diagnostic ERP

Par ailleurs (hors champ de compétence de la sous-commission départementale d'accessibilité), un bilan de l'avancement des procédures de réalisation des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) ainsi que des diagnostics des ERP peut- être avancé notamment au travers du transfert de la compétence de ces études des communes vers les EPCI pour les PAVE notamment.

<u>procédure PAVE</u> :	communes
• 11 EPCI compétents au 31 décembre 2009 soit	151
• 6 EPCI ont pris la compétence en 2010 soit	71
• 5 EPCI ont pris la compétence en 2011 soit	84
• 2 EPCI ont pris la compétence en 2012 soit	22
• 3 EPCI sont en cours de prise de compétence	35

De plus 39 communes sont regroupées ou en cours de regroupement dans le cadre d'un groupement de commande.

Soit 402 communes ou les 2/3 pour lesquelles l'élaboration du PAVE est en cours à des degrés divers.

<u>Diagnostic des ERP</u>	communes
• 5 EPCI compétents au 31 décembre 2009 soit	57
• 5 EPCI ont pris la compétence en 2010 soit	64
• 5 EPCI ont pris la compétence en 2011 soit	84
• 2 EPCI ont pris la compétence en 2012 soit	22
• 1 EPCI est en cours de prise de compétence	13

De plus 94 communes sont regroupées ou en cours de regroupement dans le cadre d'un groupement de commande.

Soit 334 communes ou plus de 55 % pour lesquelles le diagnostic des ERP est en cours à des degrés divers. A noter que les communes qui entreprennent le diagnostic de leurs ERP incluent généralement les ERP de 5<sup>è</sup> catégorie.

163/601 communes ne disposent que d'ERP de 5<sup>è</sup> catégorie pour lesquels il n'y a pas d'obligation de diagnostic.

#### Avancement des diagnostics des ERP

Le tableau ci-après reprend les établissements du 1er groupe (1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie) appartenant aux communes et communautés de communes, soit environ 1 100 ERP.

année	réalisés (cumul)	en cours	à faire
2009	92	105	903
2010	289	189	522
2011	481	181	460
2012	632	84	407

La « progression » du nombre global d'ERP n'a d'origine que les données incomplètes en 2009 et 2010. La faible progression en 2012 est liée à la faible volonté des communes et aux déboires d'un bureau d'études qui avait été retenu pour réaliser les diagnostics sur près de 30 communes soit environ 50 ERP.

Concernant la mise en place des commissions (inter)communales accessibilité aux personnes handicapées qui doivent être instaurées dans les collectivités de plus de 5 000 habitants, nous constatons que :

- 32 EPCI sur les 43 concernés ont satisfait à la réglementation ainsi que 8 communes sur les 11 concernées.

-0-0-0-0-0-0-0-0-